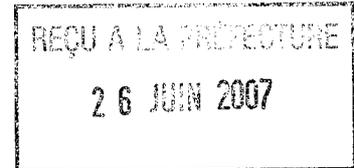


N° CG 2007 / IV - Jéne / DG
Séance du 22 juin 2007



COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération n° 2006/I-1^e/04 du 9 décembre 2005 relative au projet de budget primitif 2006,
- VU la délibération n° 2006/III-1^e/16 du 23 juin 2006 relative à la décision modificative n° de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2006/V-1^e/18 du 20 octobre 2006 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2007/I-1^e/05 du 15 décembre 2006 relative à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2006,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 24 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions réunies du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ arrête le compte administratif 2006, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage **un excédent global de 26 937 515,37€**, dont 25 957 279,88 € pour le budget principal et 980 235,49 € pour le budget annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

ANNEXE

	Budget principal	Budget annexe	Balance globale
Dépenses			
Fonctionnement	460 953 640,60	2 610 531,22	463 564 171,82
Investissement	291 660 139,81	879 590,79	292 539 730,60
Recettes			
Fonctionnement	571 608 001,02	3 386 795,49	574 994 796,51
Investissement	206 963 059,27	1 083 562,01	208 046 621,28
* Excédent brut cumulé	25 957 279,88	980 235,49	26 937 515,37

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 JUIN 2007

☛ approuve les états annexes :

- ✓ des subventions d'équipement et fonds de concours versés,
- ✓ des autorisations de programme et crédits de paiement,
- ✓ du personnel permanent et la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué gratuitement,
- ✓ des biens immeubles,
- ✓ des acquisitions et cessions immobilières,
- ✓ des amortissements : méthode utilisée
- ✓ des droits, actions, titres de rentes et legs,
- ✓ de la dette départementale,
- ✓ des prêts et créances,
- ✓ des garanties d'emprunts,
- ✓ des restes à réaliser 2006
- ✓ des provisions constituées.

☛ donne acte au Président du Conseil Général de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

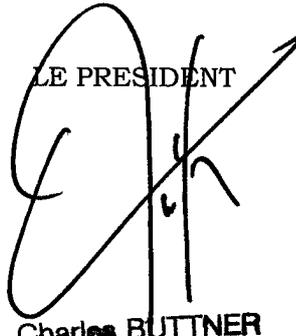
Monsieur le Président a quitté la salle durant la discussion et le vote de la délibération du Conseil Général.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 26 JUIN 2007
Publication 29 JUIN 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

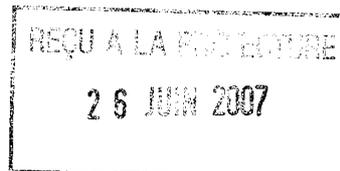


Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

N° CG 2007/IV - Jenc / JG
Séance du 22 juin 2007



COMPTE ADMINISTRATIF 2006 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-5 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté du compte de gestion,
- VU la délibération n° 2006/I-1^e/04 du 9 décembre 2005 relative au projet de budget primitif 2006,
- VU la délibération n° 2006/III-1^e/16 du 23 juin 2006 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2006/V-1^e/18 du 20 octobre 2006 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2007/I-1^e/05 du 15 décembre 2006 relative à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2006,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 24 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions réunies du 19 juin 2007,
- VU le rapport relatif au compte administratif 2006 du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- ☞ Constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 110 654 360,42 €,
- ☞ Affecte à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1068 le montant de 83 597 080,54 €,
- ☞ Affecte à la section de fonctionnement au compte 002 le solde de 27 057 279,88 € disponible à la clôture de l'exercice 2006 sur le budget principal.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 26 JUIN 2007
Publication 29 JUIN 2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER